



# AESH

## REVALORISATION, VRAIMENT ?

### Revalorisation, de l'annonce à la réalité :

Comme d'habitude, à grands renforts d'annonces, le ministre de l'Éducation Nationale a présenté, à la rentrée, les modalités de revalorisation salariale des AESH. Qu'en est-il ? Mise en place d'une grille de rémunération à avancement automatique, qui devrait permettre de supprimer les inégalités de traitement selon les académies. Toutefois, les indices de la nouvelle grille et le rythme d'avancement ne permettront pas de résorber la faiblesse des salaires des AESH. Le choix de l'indice majoré plancher 335, quasiment au niveau du SMIC, est en deçà des annonces de la ministre de la transformation et de la fonction publique qui cite l'indice 337 a minima pour les fonctionnaires de catégorie C. **La progression de 10 points d'indice tous les trois ans est largement insuffisante et ne compensera même pas l'inflation.**



En parallèle, le SMIC a augmenté de 2,2% au 1er octobre. Cette revalorisation est une conséquence mécanique prévue par le code du travail (article L.3231-5). Ainsi, le SMIC sera augmenté de 35€ et passera à 1589€ brut soit au-dessus du salaire minimum de la nouvelle grille AESH. En effet, à l'indice plancher 335, correspond une rémunération de 1569€ brut, soit 30€ de moins que le SMIC. **Comment peut-on parler de revalorisation dans ces conditions ?**



### Nous revendiquons :

- Un vrai statut de fonctionnaire de catégorie B avec un **salaire à 1,4 fois le SMIC** en début de carrière ;
- Un **temps plein à 24h** et donc la fin des temps partiels imposés ;
- Le droit à la **formation continue** et une **formation initiale** avant la prise de poste ;
- L'**abrogation des PIAL** et de leur politique excessive de mutualisation de l'accompagnement, préjudiciable aux accompagnant-es et aux besoins réels des élèves ;
- Un **recrutement massif** d'AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagnés à hauteur de leurs besoins ;

**RDV 11H00 DEVANT LA MAIRIE TARBES**

**EXPO/RASSEMBLEMENT**

**12H00 REPAS PARTAGE (AUBERGE ESPAGNOLE)**

**19/10**

**11H00**

**TARBES**